Image not found or type unknown

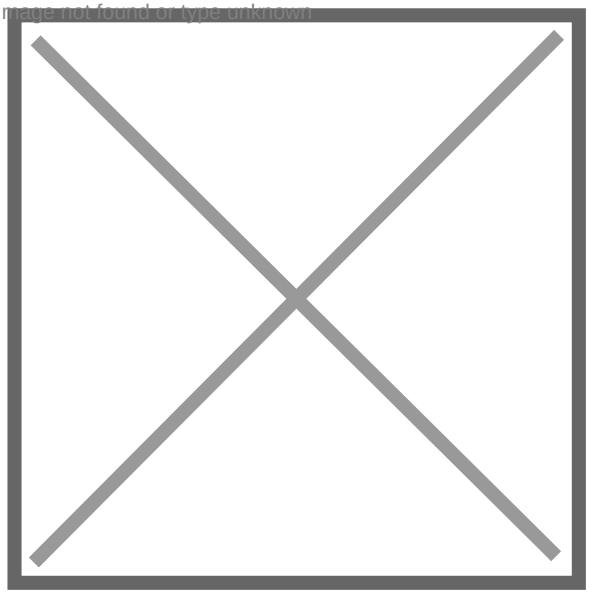

Les droits d'un enfants majeur en cas de séparation

Par **PEDRAZZI**, le **21/02/2008** à **09:19**

Bonjour,

Voilà ma belle-fille âgée de 19 ans vit 50 % de son temps chez sa mère et 50 % chez son père. Elle est actuellment étudiante en apprentissage et touche donc 51 % du SMIC; Son père subvient à ses besoins tant alimentaires que matériels et veille à ce qu'elle est le matériel adéquat pour suivre ses études (production graphique). Sa mère refuse de payer sa cantine et ses besoins matériels. Elle lui refuse l'accès à un ordinateur alors qu'elle en possède trois et elle ne peut donc pas étudier chez sa mère. Nous sommes dans l'obligation de palier à cela en assumant sa part pour la cantine et le reste sous peine de la voir se priver de nourriture. D'autre part ma belle-fille ne veut plus aller chez sa mère vu les conditions d'accueil et est donc à notre charge entière depuis un mois; Elle passe son bac à la fin de l'année et n'a pas d'autre choix que de rester travailler chez nous puisque nous lui laissons accès au matériel et lui avons fourni un ordinateur dédié à ses études. Seulement même si nos revenus sont honnêtes nous estimons que sa mère doit assumer son rôle et sa part. Qu'est sont les recours éventuelles pour améliorer les conditions d'accueil et le versement d'une participation de la mère à sa fille pour ses besoisn courants ??

Merci d'avance.

Par **Antoine ETCHEVERRY**, le **21/02/2008** à **18:45**

Bonsoir,

Les parents sont tenus, [s]chacun[/s], de participer à l'entretien et à l'éducation de leurs enfants.

Les enfants peuvent assigner leur parents devant les tribunaux pour obtenir une pension.

Chez vous, ils sont majeurs, donc c'est à eux de faire la démarche.

Cordialement,

Antoine ETCHEVERRY
www.etcheverry-avocat.com

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés